

# LA FRANCOPHONIE DES SOMMETS

## LES SIX PREMIERS SOMMETS

Il y a eu six sommets depuis 1986. Ces sommets ont été l'occasion d'une remarquable mobilisation de ressources et d'énergie pour compenser l'absence de structure organisationnelle qui, à l'instar du Secrétariat du Commonwealth, aurait dû servir de soutien à pareille entreprise. Pour mettre en vigueur leurs décisions, les chefs d'État ont plutôt décidé d'avoir recours à la formule des « représentants personnels » constitués pour l'occasion en un conseil devenu, depuis le Sommet de Chaillot, le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). Grâce à sa souplesse et à sa rapidité, cette formule a permis de mobiliser, dans un très court laps de temps, des ressources inespérées.

L'apparition des sommets a donc changé en profondeur le paysage de la Francophonie en équipant celle-ci d'une structure politique ainsi que d'une nouvelle approche à la coopération. C'est donc dire que, sur le plan qualitatif, la Francophonie, entreprise à vocation traditionnellement culturelle, s'est donnée un rôle de coopération œuvrant dans des domaines modernes et hautement techniques. Elle a retenu neuf secteurs d'activités prioritaires :

- l'agriculture,
- l'énergie,
- l'environnement,
- la culture et les communications,
- l'information scientifique et technologique,
- la recherche et la coopération universitaires,
- la coopération juridique et judiciaire,
- l'éducation et la formation,
- le développement économique.

Dès le premier Sommet, tenu à Paris en 1986, les chefs d'État ont décidé de la mise en place d'un Comité international de suivi (CIS) pour assurer la réalisation des orientations prises lors des Conférences au Sommet. Cette démarche a contribué dans une large mesure au nouveau dynamisme dont a fait preuve la Francophonie. Elle avait cependant l'inconvénient de ses qualités puisqu'une entreprise ne peut survivre, à long terme, sans structures et sans autre soutien que les seules volontés politiques.

De plus, la plupart des projets du Sommet ayant un contenu hautement technique, il fallait faire appel à des spécialistes qui ne seraient pas membres des instances politiques. C'est ainsi que des comités d'experts ont été mis sur pied et que les pouvoirs et prérogatives de l'Agence se sont graduellement élargis pour prendre en compte les recommandations des experts et pour assumer un rôle accru de secrétariat de la Francophonie.

Cette tendance naturelle est maintenant encouragée politiquement, depuis que les sommets ont modifié les structures et les programmes de l'Agence pour la mettre « à l'heure des sommets ». Le Canada a d'ailleurs participé à la conception et à la réalisation de ce processus de réforme conduit sous l'égide de la Commission sur l'avenir des institutions. Cette commission, on se rappelle, a été présidée par Jean-Louis Roy, activement épaulé dans son mandat par le gouvernement du Canada qui assumait alors la présidence du CIS. L'évocation de cette première ronde de réformes nous amène à rappeler l'évolution rapide qu'a connue l'Agence sous l'impulsion des sommets.